

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2402

9 novembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Carmes Holdings S.à r.l. | 115250 | LUX-SH S.à r.l. | 115265 |
| CLS Luxembourg S.à r.l. | 115266 | Marhip S.A. | 115296 |
| Covidien International Finance S.A. | 115272 | Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. | 115292 |
| Eupolis Investments S.A. | 115282 | Merrill Lynch Paris Nursing 2 | 115294 |
| German Hotel Holdings S.à r.l. | 115292 | M.T.P. S.à r.l. | 115272 |
| Ibervias S.à r.l. | 115253 | Ocelle S.A. | 115296 |
| International Services Luxembourg (Inse- lux) S.à r.l. | 115252 | Palmgrove Invest S.A. | 115282 |
| Jamand International Sàrl | 115252 | Para-DL S. à r.l. | 115287 |
| Jesmond Benelux S.A. | 115250 | Paris Nursing 2 S.à r.l. | 115294 |
| Jing Tai S.à r.l. | 115250 | Paris Nursing 4 S.à r.l. | 115275 |
| Jonas & Meyers Architectes s.à r.l. | 115252 | Participations Commerciales | 115276 |
| Joy S. à r.l. | 115253 | Parts Holdings S.à r.l. | 115274 |
| K.B. Sàrl | 115253 | Parts Holdings S.à r.l. | 115276 |
| Kleines Matterhorn S.à r.l. | 115264 | Parts Investments S.à r.l. | 115281 |
| Kontz Automotive S.A. | 115289 | Parts Investments S.à r.l. | 115282 |
| Labecaste S.A. | 115266 | Parwa Finance S.A. | 115287 |
| La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F. | 115265 | Parwa Finance S.A. | 115287 |
| La Vallière S.A. | 115265 | Patate S.à r.l. | 115275 |
| Legio Lux | 115269 | Pervinage S.à r.l. | 115275 |
| Legio Lux S.A. | 115269 | PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l. | 115276 |
| Les Marres Investissement | 115266 | Pharmalux International Holding S.à r.l. | 115276 |
| Linelux S.A. | 115266 | Pharmalux International Holding S.à r.l. | 115282 |
| Liosoph S.à r.l. | 115269 | Piguet Strategies | 115287 |
| Liquiditätsfluss No.2 S.A. | 115265 | Piguet Strategies | 115288 |
| Little House Holding | 115265 | Platine Finance S.A. | 115288 |
| Lotri International S.A. | 115269 | Probat S.A. | 115292 |
| LS Lunch s.à r.l. | 115269 | Psaltis | 115292 |
| Lukyinvest, S.A. | 115269 | | |
| Lukyinvest, S.A. | 115271 | | |
| Luxdynamic S.A. | 115271 | | |

Jesmond Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 36.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010131360/11.

(100150152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jing Tai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131361/10.

(100149833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Carmes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 129.866.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Frank TRINTELER, employee, residing professionally in Schuttrange,
acting in the name and on behalf of RUBY HOLDING INTERNATIONAL B.V., a company with registered office at Prinsengracht 701, 1017JV Amsterdam (NLD), registered at Amsterdam under number 34236712, (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given on September 16th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Carmes Holdings S.à r.l.", having its principal office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 17 July 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1880 of September 1, 2007 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on 16 June 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 of 16 July 2009;

- that the capital of the corporation "Carmes Holdings S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (EUR 0.10) each, fully paid up;

- that RUBY HOLDING INTERNATIONAL B.V. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 17th day of September, 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

A copy of the prementioned balance, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 17th day of September, 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.-Eur).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frank TRINTELER, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de RUBY HOLDING INTERNATIONAL B.V., ayant son siège social à Prinsengracht 701,1017JV Amsterdam (PB), enregistrée à Amsterdam sous le numéro 34236712, (L"Associée Unique"), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Carmes Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, a été constituée suivant acte notarié en date 17 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372 du 16 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372 du 16 juillet 2009;

- que le capital social de la société "Carmes Holdings S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (EUR 0,10) chacune, entièrement libérées;

- que RUBY HOLDING INTERNATIONAL B.V. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41335. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131260/104.

(100149857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.291.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 20. Juli 2010:

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2010 zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 28. September 2010.

Für INTERNATIONAL SERVICES LUXEMBOURG (INSELUX) S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010131357/15.

(100150167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jamand International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 137.062.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131359/10.

(100149889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jonas & Meyers Architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131362/10.

(100149939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131363/11.

(100149896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

K.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 147.707.

Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2010

L'associé unique de la société K.B. sàrl, Monsieur Izzet KARABULUT, demeurant à F-57270 Uckange (France), 1B, Lotissement de la Voie Romaine, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Suite à la convention de cession de part signé en date du 27 septembre 2010, Monsieur Izzet KARABULUT (préité) cède 40 parts sociales lui appartenant dans la société K.B. sàrl à BEKIRGIL Mahmut, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 4, Chaussée d'Océanie.

Monsieur BEKIRGIL Mahmut (préité) est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Differdange au siège de la société.

Le 27 septembre 2010.

Mahmut BEKIRGIL / Izzet KARABULUT.

Référence de publication: 2010131364/19.

(100149597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ibervias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.762.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Finavias S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-), whose registered office is at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139767 ("Finavias"),

represented by Mr. Laurent Fayollas, manager of Finavias, with professional address in 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 September 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Ibervias S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests and/or units in any Luxembourg and/or foreign company, fund or entity, having or not the legal personality, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any one (1) Manager when there are at least two Managers or by the single signature of the sole Manager, as the case may be. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 24 hours notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text (including by email). Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text (including by email), another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office..

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the 30 June at 4:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by Laws (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholders | subscribed capital EUR | number of shares | amount paid-in EUR |
|----------------|---------------------------|---------------------|--------------------------|
| Finavias | 15,000 | 15,000 | 15,000 |
| Total: | 15,000 | 15,000 | 15,000 |

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Louis Camuzat, Employee, born in Fontenay-aux-Roses, on 1st September 1963, with professional address at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Mr. Andreas Demmel, Employee, born on 11th April 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr. Laurent Fayollas, born on 20th July 1963 in Neuilly sur Seine, France, with professional address at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France.

- Mr. Brian Anthony McMahon, born on 4th November 1968 in Dublin, Ireland, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Finavias S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et un euros (EUR 1.417.741,-), ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139767 ("Finavias"),

représentée par M. Laurent Fayollas, gérant de Finavias, avec adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 septembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Ibervias S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations et/ou parts dans toute société, entreprise, fonds ou entité, disposant ou non de la personnalité morale, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille euro (EUR 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un quelconque des Gérants lorsque la société comprend au moins deux Gérants ou par la signature individuelle du Gérant unique, le cas échéant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique). La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par les Lois, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour justes motifs.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 30 juin à 16:00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément aux Lois. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associés | Capital souscrit EUR | nombre de parts sociales | montant libéré EUR |
|----------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Finavias | 15.000,- | 15.000,- | 15.000,- |
| Total: | 15.000,- | 15.000,- | 15.000,- |

Le montant de quinze mille euro (EUR 15.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2010.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Jean-Louis Camuzat, Employé, né à Fontenoy-aux-Roses, le 1^{er} septembre 1963, avec adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- M. Andreas Demmel, Employé, né à Munich, Allemagne, le 11 avril 1969, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr. Laurent Fayollas, né à Neuilly sur Seine, France, le 20 juillet 1963, avec adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France.

- Mr. Brian Anthony McMahon, né à Dublin, Irlande, le 4 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Fayollas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1304. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131344/597.

(100150255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Kleines Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.855.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 1^{er} octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
2. Marjoleine van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
3. Le siège social de la société est transféré du Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131366/18.

(100149959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Liquiditätsfluss No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.750.

—
EXTRAIT

Nous vous informons de la démission de Danielle Caviglia en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 septembre 2010.

A Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010131372/14.

(100150202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Little House Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 75.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131373/11.

(100150067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

LUX-SH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.581.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131375/10.

(100150061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.401.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131379/10.

(100149626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

La Vallière S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.360.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131380/11.

(100149745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Labecaste S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 30.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131381/11.

(100150066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Les Marres Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES MARRES INVESTISSEMENT

C. GASPAR / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010131382/12.

(100150229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Linelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 110.510.

Les comptes annuels au 31 JANVIER 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131384/10.

(100150140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.163.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day in the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“CLS Germany Limited”, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 86 Bondway, GB SW81SF London (United Kingdom),

duly represented by

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13 September 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of “CLS LUXEMBOURG S.à r.l.” (the “Company”) a company (“société à responsabilité limitée”) established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110 163, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 11 August 2005, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 1386 of 14 December 2005. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 17 September 2010, not yet published in the Mémorial.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR) in order to raise it from its present amount of THREE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EURO (3'200'000.- EUR) each to an amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (4'700'000.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue twelve thousand (12'000) new additional shares, having each a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash together with a share premium of TEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (10'500'000.- EUR).

Subscription and payment

Thereupon appeared:

Ms Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS Germany Limited" prementioned, pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS GERMANY LIMITED", to all twelve thousand (12'000) newly issued shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash together with the prementioned share premium of TEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (10'500'000.- EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of TWELVE THOUSAND MILLION EURO (12'000'000.- EUR) has been produced to the undersigned notary, whereas the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of TEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (10'500'000.- EUR) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at FOUR MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (4'700'000.- EUR) divided then into thirty-seven thousand six hundred (37'600) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS Germany Limited», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 86 Bondway, GB SW81SF Londres (Royaume-Uni),

dûment représentée par

Madame Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 2005, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1386 du 14 décembre 2005. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2010, non encore publié au Mémorial.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (3'200'000.- EUR) à QUATRE MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (4'700'000.- EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDÉ de créer et d'émettre douze mille (12.000) nouvelles parts sociales supplémentaires, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) toutes avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission totale de DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (10'500'000.- EUR).

Souscription et paiement

Ensuite est intervenue:

Madame Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la seule associée, la Société «CLS GERMANY LIMITED», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS Germany Limited» toutes les douze mille (12'000) nouvelles parts sociales présentement émises d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) par part sociale et les libérer intégralement par un apport en numéraire ensemble avec la prédite prime d'émission d'un montant de DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (10'500'000.- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de DOUZE MILLIONS D'EUROS (12'000'000.- EUR) ont été présentés au notaire soussigné, duquel un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR) est à allouer au capital social de la Société et le montant de DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (10'500'000.- EUR) au poste prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (4'700'000.- EUR) divisé en trente-sept mille six cents (37'600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11525. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131265/127.

(100150236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Legio Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Legio Lux).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 133.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 1^{er} octobre 2010.
Référence de publication: 2010131371/11.
(100149570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Liosoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 89.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010131386/9.
(100150209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Lotri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131387/12.

(100149979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

LS Lunch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 108.321.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131388/10.

(100149971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Lukyinvest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 135.959.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LUKYINVEST, S.A.", a company existing under Luxembourg Law, incorporated by notarial deed on the 14th day of December, 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 555 of the 5th day of March, 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 135.959.

The meeting was opened with Mr Mustafa NEZAR, employee, residing in Russange (F), in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Frank TRINTELER, employee, residing professionally in Schuttrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Subsequent modification of article 2, paragraph 1 of the statutes who will therefore have the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1.** «The registered office of the company is established in Schuttrange. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.”

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and, all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Second resolution

Subsequently, article 2, paragraph 1 of the statutes is modified and will have the following wording:

Art. 2. 1st paragraph. «The registered office of the company is established in Schuttrange. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les "Actionnaires") de LUKYINVEST, S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.959 constituée selon acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 555 du 5 mars 2008, (ci-après la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B), et scrutateur Monsieur Frank TRINTELER, employé, demeurant professionnellement à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit: La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège statutaire de L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Schuttrange. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.»

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Deuxième résolution

Par conséquent de ce qui précède l'article 2 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Schuttrange. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille Euros (1.000 EUR.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41334. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131390/100.

(100149858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Lukyinvest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131391/10.

(100150146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010131392/14.

(100150051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 04/10/2010.

Référence de publication: 2010131393/10.

(100150230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Cavidien International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123527 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 July 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1803 of 17 September 2009.

The Meeting is chaired by Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) is duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company; and

3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above.

III. after due deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 25th of September rather than on the 26th of September, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 24th of September of the next year rather than on the 25th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 26th of September 2009 shall close on the 24th of September 2010 rather than on the 25th of September 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 25 September of each year and shall terminate on 24 September of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123527 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1803 en date du 17 septembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier Too, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent milles dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 25 septembre, au lieu du 26 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 24 septembre de l'année suivante, au lieu du 25 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 26 septembre 2009 se termine le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 25 septembre de chaque année et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. TOO, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131270/141.

(100149718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010131434/11.

(100150153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Patate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.910.

1. Le siège social de PEPAJU LIMITED est le suivant : Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernesey.

2. En date du 22 septembre 2010, l'associé PEPAJU LIMITED avec siège social au Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernesey a cédé 125 parts sociales à RBC Trust Company (Guernesey) Limited as trustee of The Cordina Trust, avec siège social au Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernesey qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est:

- RBC Trust Company (Guernesey) Limited as trustee of The Cordina Trust, précité, détient 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131425/16.

(100149564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131424/10.

(100149801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.257.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

EXTRAIT

En date du 7 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse de Marjoleine van Oort, gérante de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131426/19.

(100150231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.286.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant B de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant B de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131427/17.

(100150240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Participations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.407.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131433/11.

(100150068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010131435/11.

(100150154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.615.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-eight day of September.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pharmalux International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.615 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 326 of February 15, 2010 (the Articles).

The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2009, published in the Mémorial number 530 of March 11, 2010:

- Crystal Venture Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.812 (Crystal Venture),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

and

- Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149.813 (Benelux Leading),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Crystal Venture and Benelux Leading are hereafter together referred to as the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company has a subscribed share capital of twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000), represented by one million four hundred and fifty-six thousand (1,456,000) shares, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

II. That Crystal Venture holds seven hundred eighty thousand four hundred and sixteen (780,416) shares and Benelux Leading holds six hundred seventy-five thousand five hundred and eighty-four (675,584) shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three million US Dollars (USD 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000) to fifty-two million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 52,120,000) by way of the issuance of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares of the Company, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by contributions in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. That after the foregoing agenda was duly examined and all the relevant documentation carefully reviewed, the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three million US Dollars (USD 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000) to fifty-two million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 52,120,000) by way of the issuance of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares of the Company, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Crystal Venture, represented as stated above, declares to subscribe for six hundred and sixteen thousand four hundred (616,400) new shares of twenty US Dollars (USD 20) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an asset for a value of twelve million three hundred and twenty-eight thousand US Dollars (USD 12,328,000) (the Crystal Asset) and

2. Benelux Leading, represented as stated above, declares to subscribe for five hundred and thirty-three thousand six hundred (533,600) new shares of twenty US Dollars (USD 20) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an asset for a value of ten million six hundred and seventy-two thousand US Dollars (USD 10,672,000) (the Benelux Asset and, together with the Crystal Asset, the Assets).

The contributions in kind consisting of the Assets in an aggregate value of twenty-three million US Dollars (USD 23,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Crystal Asset is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of Crystal Venture dated as of September 24, 2010 and signed for approval by the management of Crystal Venture, and (ii) a certificate issued on September 28, 2010 by the management of Crystal Venture and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of September 24, 2010 (the Crystal Interim Accounts) show the Crystal Asset for a value of twelve million three hundred and twenty-eight thousand US Dollars (USD 12,328,000);

- Crystal Venture is the owner of the Crystal Asset, is solely entitled to the Crystal Asset and possesses the power to dispose of the Crystal Asset;

- the Crystal Asset is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Crystal Asset contributed to the Company per the attached Crystal Interim Accounts is worth twelve million three hundred and twenty-eight thousand US Dollars (USD 12,328,000), and since the Crystal Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Crystal asset contributed to the Company is freely transferable by Crystal Venture to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Crystal Asset contributed to the Company have been or will be accomplished by Crystal Venture and upon the contribution of the Crystal Asset by Crystal Venture to the Company, the Company will become the full owner of the Crystal asset, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The valuation of the contribution in kind of the Benelux Asset is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of Benelux Leading dated as of September 24, 2010 and signed for approval by the management of Benelux Leading, and (ii) a certificate issued on September 28, 2010 by the management of Benelux Leading and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of September 24, 2010 (the Benelux Interim Accounts) show an asset for a value of ten million six hundred and seventy-two thousand US Dollars (USD 10,672,000) (the Benelux Asset);

- Benelux Leading is the owner of the Benelux Asset, is solely entitled to the Benelux Asset and possesses the power to dispose of the Benelux Asset;

- the Benelux Asset is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Benelux Asset contributed to the Company per the attached Benelux Interim Accounts is worth ten million six hundred and seventy-two thousand US Dollars (USD 10,672,000), and since the Benelux Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Benelux Asset contributed to the Company is freely transferable by Benelux Leading to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Benelux Asset contributed to the Company have been or will be accomplished by Benelux Leading and upon the contribution of the Benelux Asset by Benelux Leading to the Company, the Company will become the full owner of the Benelux Asset, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and copies of the Crystal Interim Accounts and of the Benelux Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at fifty-two million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 52,120,000), represented by two million six hundred and six thousand (2,606,000) shares of a par value of twenty US Dollars (USD 20) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to perform all the registration formalities with the RCS.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Pharmalux International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le matricule B 150615 (la Société), constituée suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 15 février 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial sous le numéro 530 du 11 mars 2010.

- Crystal Venture Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 149.812 (Crystal Venture),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par un acte sous seing privé.

et

- Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 149.813 (Benelux Leading),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par un acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Crystal Venture et Benelux Leading sont ci-après désignées ensemble comme les Associés.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la Société a un capital social souscrit de vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000) représenté par un million quatre cent cinquante-six mille (1.456.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

II. Que Crystal Venture détient sept cent quatre-vingt mille quatre cent seize (780.416) parts sociales et Benelux Leading détient six cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt (675.584) parts sociales dans le capital social de la Société;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions de dollars américains (USD 23.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000) à cinquante-deux millions cent vingt mille dollars américains (USD 52.120.000) par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par des apports en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes après que les points susvisés ont été dument examinés et que toute la documentation pertinente afférente ait été consultée:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions de dollars américains (USD 23.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000) à cinquante-deux millions cent vingt mille dollars américains (USD 52.120.000) par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à, et la libération intégrale de, l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Crystal Venture, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six cent seize mille quatre cents (616.400) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant d'un actif d'une valeur de douze millions trois cent vingt-huit mille dollars américains (USD 12.328.000) (l'Actif Crystal).

2. Benelux Leading, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cent trente-trois mille six cents (533.600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant d'un actif d'une valeur de dix millions six cent soixante-douze mille dollars américains (USD 10.672.000) (l'Actif Benelux et, en ajoutant l'Actif Crystal, les Actifs).

Les apports en nature composés des Actifs d'une valeur totale de vingt-trois millions de dollars américains (USD 23.000.000) seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de l'Actif Crystal est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de Crystal Venture datés du 24 septembre 2010 et signés pour accord par la gérance de Crystal Venture et (ii) un certificat émis le 28 septembre 2010 par la gérance de Crystal Venture et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- les comptes intérimaires annexés datés du 24 septembre 2010 (les Comptes Intérimaires de Crystal) caractérise un actif d'une valeur de douze millions trois cent vingt-huit mille dollars américains (USD 12.328.000);

- Crystal Venture est le propriétaire de l'Actif Crystal, il est le seul autorisé à détenir l'Actif et possède le pouvoir de disposer de l'Actif Crystal;

- l'Actif Crystal représente une créance certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la valeur de l'Actif Crystal apporté à la Société d'après les Comptes Intérimaires de Crystal annexés est estimée à douze millions trois cent vingt-huit mille dollars américains (USD 12.328.000), et depuis les Comptes Intérimaires Crystal, aucun changement qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'est intervenu;

- l'Actif Crystal apporté à la Société est librement cessible par Crystal Venture à la Société et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de l'Actif Crystal apporté à la Société ont été ou seront accomplies par Crystal Venture et au moment de l'apport de l'Actif Crystal par Crystal Venture à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de l'Actif Crystal, et, la créance que représente cet Actif sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

L'estimation de l'apport en nature de l'Actif Benelux est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de Benelux Leading datés du 24 septembre 2010 et signés pour accord par la gérance de Benelux Leading et (ii) un certificat émis le 28 septembre 2010 par la gérance de Benelux Leading et reconnu et approuvé par la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- les comptes intérimaires annexés datés du 24 septembre 2010 (les Comptes Intérimaires de Benelux) caractérise un actif d'une valeur de dix millions six cent soixante-douze mille dollars américains (USD 10.672.000);

- Benelux Leading est le propriétaire de l'Actif Benelux, il est le seul autorisé à détenir l'Actif Benelux et possède le pouvoir de disposer de l'Actif Benelux;

- l'Actif Benelux représente une créance certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la valeur de l'Actif Benelux apporté à la Société d'après les Comptes Intérimaires de Benelux annexés est estimée à dix millions six cent soixante-douze mille dollars américains (USD 10.672.000), et depuis les Comptes Intérimaires de Benelux, aucun changement qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'est intervenu;

- l'Actif Benelux apporté à la Société est librement cessible par Benelux Leading à la Société et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de l'Actif Benelux apporté à la Société ont été ou seront accomplies par Benelux Leading et au moment de l'apport de l'Actif Benelux par Benelux Leading à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de l'Actif Crystal, et, la créance que représente cet Actif sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Lesdits certificats ainsi que les copies des Comptes Intérimaires de Crystal et des Comptes Intérimaires de Benelux, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux millions cent vingt mille dollars américains (USD 52.120.000), représenté par deux millions six cent six mille (2.606.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du RCS.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131428/280.

(100149928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010131436/11.

(100150155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131429/11.

(100150040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131431/10.

(100149913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010131437/11.

(100150156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Eupolis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 100.923.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EUPOLIS INVESTMENTS S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, entered in the Luxembourg Commercial and Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) section B number 100923, incorporated pursuant to a notarial deed of April 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 778 of July 28, 2004.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim closing accounts at the date of the general meeting.

2. Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

3. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

4. Appointment of three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.

and three “officers”:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

5. Power to be granted to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

6. Deletion of the par value of all the shares representing the corporate capital.

7. Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

8. Power to be granted to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

9. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to approve the interim closing accounts at the date of the general meeting.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-City (Grand- Duchy of Luxembourg) to 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, without however winding up the company, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to appoint three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.
- and three “officers”:
- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);
 - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);
 - Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to delete the par value of all the shares representing the corporate capital, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting.

As a consequence, the corporate capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand six hundred US Dollars (159,600.- USD) divided into one hundred and twenty (120) shares without par value.”

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand- Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company’s inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «EUPOLIS INVESTMENTS S.A.», (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100923, en vertu d’un acte notarié en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 778 du 28 juillet 2004.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d’acter ce qui suit:

1) L’ordre du jour de l’assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.
 2. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.
 3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.
 4. Nomination de trois «directors»:
 - M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.et de trois "officers" :
 - M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);
 - Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);
 - Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.
 5. Pouvoir à accorder à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.
 6. Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.
 7. Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée. Modification subséquente des statuts.
 8. Attribution de tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.
 9. Divers.
 - II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.
 - III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.
- Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver les comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et de leur octroyer décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer trois «directors»:

- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.

et trois "officers":

- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);
- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);
- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accorder pouvoir à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée.

En conséquence, le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille six cents US Dollars (159.600,- USD) divisé en cent vingt (120) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'attribuer tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11531. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131300/226.

(100150204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Para-DL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.554.

Il résulte d'un contrat de cession sous seings privés daté du 4 octobre 2010 que Monsieur Yann DORUCH a cédé ses parts sociales dans le capital de la société PARA-DL SàRL à la société PLAFOTECH S.A.

Désormais, les associés de la société PARA-DL SàRL sont:

- PLAFOTECH S.A. (RCS Luxembourg B 110865) Zone Industrielle Um Monkeler à L-4149 Esch-sur-Alzette: 63 parts sociales

- Christian LILLE, né le 06.03.1951 à Viviers-sur-Chiers (F) demeurant 4, rue du Québec à F-54260 Longuyon: 62 parts sociales

Référence de publication: 2010131432/14.

(100149873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parwa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131438/11.

(100150172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Parwa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.407.

En date du 8 juillet 2010, l'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs sortants, Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9 rue Robert Stümper, Madame Marie-Thérèse Wagner, sans état, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman, Monsieur Tom Wagner, employé, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9 rue Robert Stümper.

A cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer comme commissaire G.T Experts Comptables S.à r.l, sise à, L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121917.

En date du 8 juillet 2010 le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Aloyse Wagner comme président du conseil d'administration.

Les mandats du président du conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire expireront avec l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parwa Finance SA

Référence de publication: 2010131439/20.

(100150173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.
Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010131440/13.

(100150021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 2010

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs suivants pour un nouveau terme d'un an:

- Michel MENOUD Président
- Yasunobu HIGUCHI Vice-Président
- Fernand REINERS

L'Assemblée Générale a par ailleurs renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques PITSCHI jusqu'au 31 décembre 2010 (date de démission de son mandat).

Composition du Conseil d'Administration

Michel MENOUD Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Yasunobu HIGUCHI Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Jacques PITSCHI

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010131441/31.

(100150032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Platine Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.401.

—
Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 18 juin 2010.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société PLATINE FINANCE S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et TASL PSF S.A. en date du 25 octobre 2007 a pris fin au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.
TASL PSF S.A.
Signature

Référence de publication: 2010131442/13.

(100149827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Kontz Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.755.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, maître en droit, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville,

2. La société à responsabilité limitée SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ SARL, ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.419.

Tous deux représentés ici par Monsieur Jean-Philippe MERSY, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Kontz Automotive S.A. (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation et plus généralement le commerce de véhicules automobiles et de leurs accessoires.

Elle peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération des Actions

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentés ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire au capital de la Société comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1. Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, préqualifié, deux mille trois cent cinquante-six actions | 2.356 |
| 2. La société à responsabilité limitée SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ SARL, préqualifiée, sept cent quarante-quatre actions | 744 |
| Total: trois mille cent actions | 3.100 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Arnold Thomas dit Tom KONTZ, commerçant, né le 14 novembre 1943 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville;
- Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, maître en droit, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville;
- Madame Anne-Marie PRUSSEN, née le 19 mars 1953 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Aline MAIRE, employée privée, née à Villerupt (France) le 22 janvier 1971, demeurant à F-54430 Rehon, 25, rue du Square (France).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, maître en droit, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est nommé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015, aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010. Relation GRE/2010/3103. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131367/173.

(100150062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Probat S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.079.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131446/10.

(100150141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Psaltis, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 99.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131447/10.

(100149941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**German Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 131 744,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 96380,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. (the "Company") having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 127790, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 29th, 2007 under number 1318. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg dated March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 16th, 2009 under number 819.

The partners hold all the five hundred (500) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-),

The partners requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to accept the resignation of the class A manager John Michael KATZ, having his professional address at 4, North Tower, World Financial Center, USA, NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. to German Hotel Holdings S.à r.l. and to consequently amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ Art. 4. The company will assume the name of German Hotel Holdings S.à r.l.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 131744, ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 96380,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés de Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 19 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 juin 2007 sous le numéro 1318. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx,

notaire de résidence à Luxembourg, 12 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 avril 2009 sous le numéro 819.

Les associés détiennent toutes les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant de catégorie A John Michael KATZ, demeurant professionnellement au 4, North Tower, World Financial Center, USA-NY 10080 New York et lui confèrent entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l. en " German Hotel Holdings S.à r.l. " et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de German Hotel Holdings S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41009. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131394/105.

(100149655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Merrill Lynch Paris Nursing 2).**

Capital social: EUR 1.193.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Merrill Lynch Paris Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129988,

here represented by Mr Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Merrill Lynch Paris Nursing 2 (the "Company"), a société à responsabilité limitée under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its

registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 130010, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 2nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 6th, 2007 under number 1906. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 30th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 15th, 2010 under number 548.

The sole partner holds all the forty-seven thousand seven hundred and thirty-three (47.732) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of one million one hundred and ninety-three thousand three hundred Euro (EUR 1.193.300.-).

The sole partner requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignation of the category A manager John KATZ, having its professional address at 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new class A manager for an unlimited period:

- Mr. Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th, 1976 in Ludwigshafen am Rhein (Germany), residing professionally in Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Switzerland;

Second resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from Merrill Lynch Paris Nursing 2 to Paris Nursing 2 S.à r.l. and to consequently amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of Paris Nursing 2 S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B129988,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de Merrill Lynch Paris Nursing 2 (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 2 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2007 sous le numéro 1906. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire 30 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 2010 sous le numéro 548.

L'associé unique détient toutes les quarante-sept mille sept cent trente-deux (47.732) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social d'un million cent quatre-vingt-treize mille trois cents Euros (EUR 1.193.300.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

115296

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de catégorie A, John KATZ, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York, et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Suisse,

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Merrill Lynch Paris Nursing 2 en "Paris Nursing 2 S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Paris Nursing 2 S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41011. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131396/101.

(100149690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ocelle S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.647.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010131421/12.

(100149596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Marhip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 84.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131401/9.

(100149589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.
